



LA ROCHE
LE PLAISIR D'ACCUEILLIR

NOTE AUX FAMILLES

TARIFICATION ET REPAS

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, et plus particulièrement pour cette année 2022, la SPL La Roche a dû faire face aux augmentations régulières des coûts de l'inflation, du smic et des énergies.

Ces coûts n'ont pas été répercutés dès 2022, mais les administrateurs ont décidé d'appliquer une augmentation de 2% dès le 1er janvier 2023 des tarifs, conformément aux délégations de services publics.

Parallèlement, en 2023, la SPL réorganise sa tarification en ajoutant quatre nouvelles tranches de quotients familiaux pour mieux correspondre aux revenus des familles.

Conséquemment, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 15 septembre 2022, les nouveaux tarifs (*ci-joint en annexe*) seront appliqués à compter du 1er janvier 2023.

Au-delà, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'inscription du coût du repas sur les factures qui vous sont envoyées. En effet, le tarif indiqué sur vos factures des mercredis et vacances ne faisaient pas la distinction du mode d'accueil et du repas.

Ainsi, quel que soit le prestataire, l'affichage d'un prix repas à 3.50 euros TTC sera désormais indiqué et vous permettra de distinguer, pour vos déclarations d'imposition, la distinction entre le mode d'accueil et le repas (*qui n'est pas déductible*).

De même et pour information, les prestataires de la SPL La Roche qui réalisent les repas pour vos enfants (*mercredis et vacances*) ont annoncé des augmentations à deux chiffres dès 2023.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons de belles et heureuses fêtes de fin d'année.

Les équipes et
la direction de la SPL La Roche.

TARIFS TTC

Tarifification des accueils au 1^{er} janvier 2023, par enfant. Une dégressivité de 5% est appliquée dès le deuxième enfant présent sur le même accueil aux mêmes horaires.

		QF1 < 380	QF2 381 à 500	QF3 501 à 680	QF4 681 à 760	QF5 761 à 900	QF6 901 à 950	QF7 951 à 1500	QF8 1501 à 2000	QF9 2001 à 2500	QF10 > 2501	HORS SPL
Périodes scolaires	Accueil périscolaire par tranche de 30 minutes	0,72€	0,82€	0,93€	1,03€	1,13€	1,24€	1,34€	1,44€	1,55€	1,65€	1,75€
	Mercredi loisirs avec repas	6,58€	7,52€	8,46€	9,40€	10,34€	11,29€	12,23€	13,17€	14,11€	15,05€	15,99€
	Mercredi éducatif* avec repas	11,82€	13,51€	15,20€	16,89€	18,58€	20,27€	21,96€	23,65€	25,34€	27,03€	28,72€
Vacances scolaires	Péricentre par tranche de 30 minutes	0,72€	0,82€	0,93€	1,03€	1,13€	1,24€	1,34€	1,44€	1,55€	1,65€	1,75€
	Accueil de loisirs 1/2 journée sans repas	4,39€	5,02€	5,65€	6,27€	6,90€	7,53€	8,15€	8,78€	9,41€	10,04€	10,66€
	Accueil de loisirs journée avec repas	7,85€	8,98€	10,10€	11,22€	12,34€	13,46€	14,59€	15,71€	16,83€	17,95€	19,07€

* Tarif selon QF uniquement pour les habitants de Fégréac et St-Nicolas de Redon

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT

Mentions légales :

- Taux des pénalités exigibles à compter du 16 novembre 2019 en l'absence de paiement : 2,61%.
- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40€.
- Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Modes de règlement :

- Par règlement en numéraire auprès du service comptable de La Roche : veuillez vous munir de la facture en venant payer.
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPL LA ROCHE : veuillez joindre le talon détachable à votre règlement sans agraffer ni coller.
- Par chèques CESU (uniquement accueil périscolaire, accueil de loisirs, mercredi éducatif et mercredi loisirs) : veuillez joindre le talon détachable à votre règlement sans agraffer ni coller.
- Par Chèques Vacances (uniquement accueil de loisirs, sortie du vendredi, stage, camp et séjour) : veuillez joindre le talon détachable à votre règlement sans agraffer ni coller.
- Par carte bancaire : en vous connectant sur votre espace sécurisé du Portail Famille, dans la rubrique « Factures / Paiements ».
- Par virement bancaire sur le compte de la SPL LA ROCHE en précisant le nom du destinataire de la facture et le numéro de celle-ci (CCM DES 3 RIVIERES IBAN : FR76 1027 8360 5900 0114 2750 165 BIC : CMCIFR2A).
- Par prélèvement automatique : merci de contacter directement La Roche pour les modalités d'inscription.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT

Renseignements :

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture, adressez-vous au service comptable de La Roche.

Réclamations :

Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous au service comptable de La Roche. Attention, la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du tribunal d'instance.

Difficultés de paiement :

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous au service comptable de La Roche, muni des justificatifs de votre situation.